



UFC-QUE CHOISIR GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tel : 04 76 46 88 45
Mel : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

Le 16/12/2020

Crédits conso et Covid-19 L'UFC-Que Choisir lance l'alerte sur la déflagration des impayés

Alors que la Commission européenne dévoile aujourd'hui un plan d'action qui autorisera les banques à revendre plus aisément les 9 milliards d'euros de crédits « pourris » qu'elles ont distribués, l'UFC-Que Choisir rend publique une étude¹ qui lève le voile sur la distribution irresponsable du crédit conso, pour les consommateurs comme pour l'économie. Face à la déferlante attendue des impayés en 2021, l'association exhorte les législateurs européens à sécuriser les emprunteurs exposés à des difficultés. Parallèlement, au vu du retour de flamme des publicités « pousse-au-crime » des établissements de crédit qui semblent bien décidés à tirer profit de la crise, elle appelle les consommateurs à la prudence et met à leur disposition des outils pratiques pour les aider à faire valoir leurs droits.

La crise économique, foyer du crédit irresponsable

Malgré un recul inédit du pouvoir d'achat depuis 2013, un net rebond de la consommation est attendu en décembre. Il va notamment bénéficier aux secteurs qui ont été contraints par les restrictions sanitaires (automobile, ameublement, électroménager, etc.), et qui occasionnent des dépenses lourdes pour les consommateurs, dans un contexte où les achats des Français à Noël pourraient atteindre un sommet (600 euros, + 10 % en un an²).

Bien conscients que les difficultés budgétaires n'atténuent pas les tentations, les établissements de crédit semblent bien décidés à tirer profit de la crise. Leurs vannes sont si grandes ouvertes que le débit du crédit conso a battu un record vieux de la dernière crise en 2012 (3 milliards d'euros sur le seul mois de juin). Pire, ils rivalisent de publicités « pousse-au-crime ». Quand Sofinco incite à souscrire des crédits qui pourront être remboursés après les fêtes, ses confrères de la location de longue durée (LLD) automobile, comme Toyota Financement, proposent des reports de loyers de six mois !

Des établissements prêteurs pyromanes notoires...

À ces pratiques irresponsables, loin d'un prétendu « crédit responsable », vient s'ajouter une distribution bien trop laxiste. Avant même la crise, les banques françaises ont ainsi accumulé 9 milliards d'euros de dette que leurs clients ne sont pas capables d'honorer. Par ménage emprunteur, ces impayés dépassent 1000 euros, soit près de dix fois plus qu'en Allemagne.

A rebours de l'idée reçue que les « mauvais payeurs » seraient victimes de leurs propres excès, ces prises de risques se font en réalité avec l'aval implicite des prêteurs, comme le montrent les écarts du poids des crédits dont les mensualités ne sont pas remboursées selon les banques. Ainsi, alors qu'en moyenne 2,7 % des crédits à la consommation français sont en défaut, c'est le cas de 5,6 % des crédits Société générale et même 7,1 % dans le groupe BNP Paribas ! A l'inverse, le Crédit mutuel ou le groupe BPCE sont à moins de 2 % de défaut. De quoi laisser craindre, chez certains établissements prêteurs, un sérieux manque de vigilance dans les conditions d'octroi des crédits.

... et médiocres pompiers des crédits en défaut

Alors que 900 000 consommateurs s'apprentent à perdre leur emploi, les crédits conso en défaut pourraient, selon nos estimations, dépasser les 12 milliards d'euros (+ 40 %) en 2021³. Dans ces conditions, les établissements de crédit ont une responsabilité majeure dans la gestion de ces impayés, afin d'éviter que les emprunteurs ne basculent dans le surendettement. Ils doivent d'urgence leur proposer des solutions pérennes. En effet, les moratoires accordés au printemps sont, pour les deux-tiers, arrivés à échéance en novembre.

¹ Détails, sources et méthodologie de l'étude dans la présentation jointe au communiqué de presse.

² 4^{ème} édition – Enquête « Budget, stratégies financières et bons plans des Français pour Noël », Cofidis-Rakuten, 2020.

³ Cette hausse correspondrait au scénario « noir » élaboré en 2018 par le régulateur européen, pour évaluer le risque d'une crise bancaire. Au vu de l'ampleur de la récession, inconcevable à l'époque, cette estimation pourrait même s'avérer bien optimiste.



UFC-QUE CHOISIR GRENOBLE
24 bis rue Mallifaud 38100 Grenoble
Tel : 04 76 46 88 45
Mel : contact@grenoble.ufcquechoisir.fr

Le 16/12/2020

A cet égard, rappelons que les prêteurs sont autorisés à restructurer les crédits en défaut (allongement du terme, diminution du taux, etc.). Il est donc déplorable de constater que ces outils, qui peuvent contribuer à rétablir durablement un budget et qui pourraient même être profitables aux banques, sont bien trop peu utilisés dans la pratique (30 % des cas en moyenne, et seulement 18 % à la Société générale).

Le plan d'action européen, le mal n'est pas traité à sa racine

Si cela n'était pas suffisant, la Commission européenne présente aujourd'hui un plan d'action pour purger les bilans des banques de leurs crédits « pourris ». Loin de chercher à remédier aux pratiques de distribution trop risquées ainsi qu'à la mauvaise gestion bancaire des difficultés de remboursement de leurs clients, il entend faciliter leur revente à des sociétés de recouvrement !

Alors que ces ventes pourraient doubler pour atteindre 7 milliards d'euros l'an prochain, les associations locales de l'UFC-Que Choisir témoignent déjà d'une explosion des plaintes en raison du manque de garde-fous aux pratiques agressives des sociétés de recouvrement.

Mobilisée au côté des consommateurs durant la crise économique, notamment pour prévenir les risques d'effondrements budgétaires qu'ils encourent en raison du retour en force du crédit irresponsable, l'UFC-Que Choisir :

- Appelle à la prudence avant de souscrire un crédit à la consommation ;
- Met à disposition un dossier complet de [décryptage](#) des actions à engager lorsque les emprunteurs peinent à honorer leurs échéances de remboursement ainsi qu'un [courrier-type](#) permettant de solliciter un réaménagement de crédit ;
- Rappelle que son [réseau d'associations locales](#) peut les accompagner.

Parallèlement, face à la déferlante attendue des difficultés de remboursement des crédits à la consommation et au vu des dangers portés par le plan d'action de la Commission européenne, l'association appelle les législateurs européens à contraindre les banques à proposer une mesure de restructuration dès le deuxième incident de remboursement et, en tout état de cause, avant la cession éventuelle d'un crédit douteux.

Enfin, compte tenu de l'ampleur des litiges déjà enregistrés au sein de ses associations locales, l'UFC-Que Choisir annonce qu'elle rendra publique la seconde partie de son étude en janvier qui portera sur l'analyse exhaustive des agissements délétères des sociétés de recouvrement. Dès à présent, elle met à la disposition des consommateurs un [arbre décisionnel](#) quant à la conduite à tenir en cas de tentative de recouvrement d'un crédit à la consommation.